

Lyon, le 07 Janvier 2019

COMMISSION EXAMINATEUR : UN FONCTIONNEMENT A CONSOLIDER

Le fonctionnement actuel de la commission examinateur traite uniquement de l'attribution et du renouvellement des postes primés. A Lyon , nous avons 10 postes primés examinateur et 8 postes primés évaluateur. Ces mandats renouvelables tous les trois ans comptent à 100% dans le compteur avancement nécessaire au passage Ingénieur en Chef.

Aujourd'hui, un CDQ qui est également Examineur voit son mandat tacitement renouvelé sauf s'il ne le souhaite pas. Ensuite, à la fin de son mandat CDQ, il bascule en surnuméraire dans le pool Examineur primé. Le principe est identique pour les PC détachés.

Afin de retrouver le nombre autorisé d'examineurs primés , le(s) premier(s) mandat(s) arrivant à échéance ne sont donc pas renouvelés.

En 2019, avec le mécanisme actuel, des "anciens" CDQ remplaceront des PC primés. Ce système doit être amendé pour attribuer autant que possible les postes primés aux PC qui n'ont pas encore accédé au grade d'Ingénieur en Chef. L'ordre de priorité pourrait être le suivant:

- 1) PC "non CDQ": *classement entre PC selon nombre de mandats , priorité au primo-demandeurs.*
- 2) PC ancien CDQ.

Afin d'éviter que ne se reproduise ce genre de situation, **l'UNSA-ICNA propose de ne plus renouveler automatiquement les mandats examinateur des CDQ et des détachés. La commission pourra ainsi attribuer plus équitablement les postes "primés" déterminants pour la carrière des contrôleurs.**

L'UNSA-ICNA continue à oeuvrer pour l'avancement de tous les contrôleurs aériens. La baisse des effectifs a entraîné la diminution des postes permettant d'accéder au grade d'Ingénieur en Chef. Un travail anticipé est primordial afin de garantir à chacun l'accès au dernier grade.